

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20241104-CM_2024_11_63-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le quatre novembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN-VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 31 octobre 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. MARTICORENA Jean-Claude, Mme GATET Fanny, M. LEICHER Jean-Luc, M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, M. LAROSE Didier, M. BOITON Roger, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir donné à Mme GATET Fanny), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir donné à Mme RUCHON Edith).

ABSENTS : M. PEYRE Bernard, M. GROS Gérémy.

SECRÉTAIRE : M. AUTISSIER Bertrand

DÉLIBÉRATION N° 2024 – 63

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DATE DE VERSEMENT DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est actuellement versé aux agents municipaux avec la paie de décembre. Cette répartition est effectuée conformément à la politique de gestion des ressources humaines de la commune et dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Afin de permettre aux agents de bénéficier de ce versement en amont des fêtes de fin d'année, il est proposé de modifier la date de versement du CIA en l'avancant d'un mois, soit lors de la paie de novembre. Ce changement vise à améliorer le pouvoir d'achat des agents.

Il est rappelé que le CIA, est une prime annuelle. Elle est individuelle et modulée en fonction notamment de l'engagement de l'agent, de l'atteinte de ses objectifs ou encore du sens du service public.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de valider le versement du CIA sur la paie de novembre dès cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la modification de la date de versement du CIA, désormais versé aux agents sur la paie de novembre au lieu de celle de décembre,

CHARGE le service administratif de la Commune de la bonne exécution de la présente décision,



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 5 novembre 2024.

Mme la Maire,

Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le : **05/11/24**

- après télétransmission électronique le : **05/11/24**

- et mise en ligne sur le site de la Commune le : **07/11/24**